

**Séance du Conseil de Ville
du 26 mai 2025, à 19 h 00
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 04 / 2025**

1. Communications du président
2. Appel
3. PV n° 03 du 28 avril 2025
4. Questions orales
5. Rapport d'audit Clair-Logis (CGVC)
6. Budget communal 2025
7. Demande d'un crédit de CHF 2'060'000.- pour la réalisation des équipements du plan spécial «Communance Nord»
8. Développement de la motion interpartis 5.01/25 – « Réorganisation structurelle de l'administration communale », Le Centre, M. Patrick Frein
9. Développement du postulat 4.01/25 – « Nombre d'EPT à réduire et efficience de fonctionnement des postes à temps partiel », UDC, M. Dominique Bättig
10. Réponse à la question écrite 2.01/25 – « Plan directeur communal pour l'implantation des antennes de téléphonie mobile. Allo, où en est-on ? », CS-POP et Vert-e-s, Mme Céline Robert-Charrue Linder
11. Réponse à la question écrite 2.03/25 – « Prévention du harcèlement sexuel et professionnel : où en est-on ? », CS-POP et Vert-e-s, M. Matthieu Weissbrodt
12. Réponse à la question écrite 2.04/25 – « Police : Quelle sécurité sur le territoire communal ? », CS-POP et Vert-e-s, Mme Mérane Woudman
13. Développement de la résolution 1.01/25 – « Déclaration de la ville de Delémont sur la situation humanitaire à Gaza », PSD-JSJ, M. Jordan Ali
14. Divers

1. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE VILLE

M. Michel Rion, président, ouvre la quatrième séance 2025 et adresse ses cordiales salutations au nom du Bureau. Il indique que les sept premiers points seront absolument traités et que la limite de temps est fixée à 22h30. De plus, M. Jordan Ali du groupe socialiste a déposé une résolution intitulée « Déclaration de la ville de Delémont sur la situation humanitaire à Gaza ». Elle sera traitée avant les divers.

2. APPEL

Conseil de Ville

40 membres sont présent-e-s

Mme, M., **Rion** Michel, président, **Maître-Schindelholz** Suzanne, 1ère vice-présidente, **Chiffelle Lachat** Noémie, 2e vice-présidente, **Frein** Patrick, scrutateur 1, **Meury** Pierre Xavier, scrutateur 2

Mme, M., **Ali** Iskander, **Ali** Jordan, **Bartolomé** Luis, **Bättig** Dominique, **Berret** Ignace, **Beuret** Serge, **Blaser** Céline, **Bourquard** Maël, **Brulhart** Pierre, **Bugnon** Dominique, **Chevrey** Sophie, **Claude** Steve, **Comment** Patrick, **Domont** Pascal, **Etter** Marie-Anne, **Frossard** Gaëlle, **Gigandet** Jessy, **Günter** Christophe, **Jardin** Florine, **Kamber** Thierry, **Kazi** Asad-Uz-Zaman, **Kocher** Nicolas, **Lovis** Jean-François, **Petermann** Céline, **Poupon Brêchet** Lisiane, **Riat** Jacques, **Ribeaud** Marc, **Robert-Charrue Linder** Céline, **Schaller** Olivier,

Sepulveda-Rebetez Maria Teresa, **Studer** Laurence, **Suvat** Mehmet, **Vollmer** Colin, **Wade** Aliou, **Weissbrodt** Matthieu

Excusé-e-s : Mme, M., **Battilotti** Florian, **Diallo-Rottet** Baïlo-Hawa, **Domont** Christine, **Kaiser** Alexandre, **Kerkour** Khelaf, **Paratte** Julien, **Rohner** Magali, **Woudman** Mérance

Conseil communal

M. Christophe **Badertscher**, Département de l'énergie et des eaux

M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique

M. Patrick **Chapuis**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement

M. Emmanuel **Koller**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

M. Claude **Schlüchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

Secrétariat du Conseil de Ville

Mme Lucie **Üncücan-Daucourt**

Huissier

M. Pascal **Grob**

3. PV N° 03 DU 28 AVRIL 2025

Le procès-verbal du 28 avril 2025 est accepté à une majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

M. Iskander Ali, PSD-JSJ, revient sur le crédit voté en mars 2023 pour la construction d'un nouvel établissement scolaire aux Arquebusiers. Il souligne que depuis ce vote, les perspectives démographiques et financières ont été revues à la baisse et que de nouvelles difficultés administratives sont apparues. Il interroge donc le Conseil communal sur l'état d'avancement du projet et la manière dont il compte y répondre.

M. Emmanuel Koller répond que le dossier a été transmis au Canton avec les oppositions recueillies, début avril. Le Canton doit encore se prononcer, ce qui pourrait entraîner des recours devant les tribunaux. En attendant, les besoins en classes restent avérés et la Commune loue actuellement des locaux à la rue de la Vauche pour y accueillir des classes déplacées des containers. Le Conseil communal espère donc pouvoir avancer dès que le permis de construire sera délivré.

M. Iskander Ali, PSD-JSJ, est satisfait.

M. Dominique Bättig, UDC, s'interroge, de manière abrupte, sur la possibilité d'une fusion entre Delémont et Moutier, afin de relancer une nouvelle dynamique démographique. Il demande si cette idée a été envisagée par le Conseil communal.

M. Damien Chappuis, maire, répond que l'idée n'a jamais été discutée au Conseil communal et aucune proposition concrète n'a été mise sur la table. Il évoque toutefois les réflexions en cours à l'échelle cantonale sur la réforme institutionnelle et aussi à travers l'Association des maires du district de Delémont, qui propose une réflexion sur la question des fusions. Sur le fond, il considère personnellement que Delémont et Moutier doivent rester des entités distinctes.

M. Dominique Bättig, UDC, est partiellement satisfait.

M. Pierre Xavier Meury, PLR et PVL, demande une mise à jour au sujet du projet de nouvel hôpital, prévu sur le site de la Halle des Expositions, dans le cadre du plan spécial Gard-Sud. Il s'étonne du manque d'informations récentes et interroge sur le calendrier à venir, en lien avec la convention qui vise une mise en service en 2029 ou 2030.

M. Emmanuel Koller précise que les résultats des études techniques (urbanisme, mobilité, paysage, etc.) seront disponibles fin mai début juin 2025. Le plan spécial sera consolidé d'ici fin août, puis présenté à la commission UETP en septembre. Une information publique et une présentation conjointe avec l'Hôpital du Jura sont également prévues à cette période. Le dossier sera ensuite transmis au Canton pour examen préalable, avec une validation espérée début 2026, avant de revenir en consultation locale.

M. Pierre Xavier Meury, PLR et PVL, est partiellement satisfait.

5. **RAPPORT D'AUDIT CLAIR-LOGIS (CGVC)**

M. Michel Rion, président, explique le déroulement prévu à savoir intervention de la présidente de la CGVC, ouverture du débat du Législatif, possibilité d'intervention du Conseil communal, puis conclusion de la présidente de la CGVC. Il souligne qu'il s'agit d'un débat sans adoption formelle.

Mme Céline Robert-Charrue Linder, CS-POP et VERT·E·S, demande la prolongation de son temps de parole.

DÉCISION : **l'extension du temps de parole est acceptée par vote à main levée.**

Mme Céline Robert-Charrue Linder, CS-POP et VERT·E·S, entame son intervention en rappelant que ce dossier a connu de nombreuses péripéties : la phase de transformation architecturale et fonctionnelle de Clair-Logis s'est étendue sur plus de huit ans. De multiples acteurs – publics et privés – y ont été impliqués et les conséquences pour la Commune se sont avérées majeures, notamment sur le plan financier. Elle rappelle que la Commune a été contrainte de verser près d'un million de francs à la Fondation Clair-Logis pour éviter sa faillite et permettre la continuité des prestations aux personnes âgées hébergées dans l'établissement. Finalement, la Fondation a cédé la gestion à un acteur privé, le groupe Tertianum. Elle évoque un sentiment d'échec, regrettant que « malgré l'énergie investie, ce soient des acteurs privés qui aient repris la main ». Elle précise que son propos sera « aussi neutre et factuel que possible », s'appuyant sur le rapport d'audit commandé par la CGVC, mais admet que, ayant été au cœur du processus pendant plusieurs années, elle n'a pas « la distance nécessaire pour faire une évaluation parfaitement objective ». Elle remercie, le Conseil communal et l'Administration pour l'aide dans la récolte d'information et de documents, ses collègues de commission pour leur soutien, ainsi que le Chancelier communal Nicolas Guenin pour sa disponibilité et sa transparence. Elle indique que le mandat d'audit a été confié à M. Nicolas Pétremand du cabinet NEPConseils le 15 octobre 2024, pour un montant total de CHF 32'000. Le rapport a été remis dans les délais et pour un coût final de CHF 31'382. Il compte 45 pages, présente un déroulé chronologique précis, identifie sept recommandations principales, plusieurs constats structurés et un certain nombre de remarques critiques sur les rôles et responsabilités des différents acteurs. Mme Robert-Charrue Linder rappelle que depuis 2016, la CGVC avait attiré l'attention des autorités sur les dysfonctionnements concernant la gouvernance de la Fondation Clair-Logis. Elle évoque de « nombreuses questions restées sans réponses », une documentation « parcellaire ou contradictoire » et une confusion durable concernant le statut juridique de la Fondation. Elle insiste sur ce point central du rapport : la Fondation Clair-Logis est de droit privé depuis sa création en 1985, même si une majorité d'élus·e·s et d'administratrices et d'administrateurs pensait qu'elle était de droit public.

Cette confusion a entraîné de graves conséquences. En particulier, la signature du contrat-cadre d'octobre 2017 entre la Commune, la Fondation et l'entreprise Gestiparc s'est faite sans validation du Conseil de Ville, alors même que la Commune s'engageait potentiellement à de lourdes charges financières. Elle cite à ce sujet le rapport d'audit (p. 33-34), qui pose les questions suivantes : « Est-ce que le Conseil communal savait à cette époque que la Fondation était de droit privé ? Si oui, alors seul le Conseil de Fondation pouvait signer. Si non et s'il pensait de bonne foi qu'elle était de droit public, pourquoi n'a-t-on pas soumis le contrat-cadre au Conseil de ville pour approbation préalable ? » L'auditeur M. Pétremand souligne l'absence de précautions juridiques élémentaires : « À aucun moment une analyse juridique approfondie n'a été faite sur les conséquences de ce contrat pour la Commune. Cela constitue une lacune majeure. »

Mme Robert-Charrue Linder résume ce moment comme un « point de non-retour », marquant le début d'une ingérence progressive de la Commune dans une fondation privée, sans base juridique claire. Elle souligne que cette confusion a perduré jusqu'en 2023. Le rapport identifie d'autres failles importantes :

- Flou des responsabilités entre les organes communaux et ceux de la Fondation ;
- Confusion dans la chaîne de décision, souvent informelle, voire orale ;
- Manque de documentation claire et de traçabilité des décisions ;
- Communication lacunaire entre le Conseil communal et le Conseil de fondation ;
- Absence d'anticipation lors du départ de l'ancien gérant et de la désignation de son successeur ;
- Non-respect des compétences légales : certaines décisions prises par le Conseil communal auraient dû être soumises au Conseil de ville ;
- Faiblesse du contrôle externe (Organe de révision), jugé peu réactif.

Elle déplore qu'à mesure que la situation devenait plus complexe, la Commune a été contrainte de s'engager financièrement, notamment en avalisant des prêts pour permettre la rénovation de l'établissement, puis en injectant des fonds pour garantir sa survie. Elle parle d'un engrenage dans lequel les élus·e·s se sont retrouvés piégé·e·s : « Tout s'est passé comme si, à chaque étape, l'absence de clarté juridique avait conduit à une décision dictée par l'urgence. »

Elle cite le rapport (p. 38) : « Cette situation s'apparente à une dérive progressive, fruit d'une série de décisions mal préparées, prises sans vue d'ensemble ni stratégie de gouvernance. »

Elle poursuit : « C'est un très mauvais film, doté d'un mauvais casting, sans metteur en scène, au scénario improvisé. » Pour autant, Mme Charrue Linder insiste sur l'utilité du travail d'audit : les recommandations

formulées par M. Pétremand peuvent et doivent servir de boîte à outils pour éviter que de telles erreurs se reproduisent. Elle appelle à une meilleure clarté et termine en remerciant M. Pétremand pour « la rigueur, l'expertise et la clarté de ses analyses » et précise que la CGVC sera vigilante quant à la mise en œuvre des recommandations du rapport.

M. Christophe Günter, PLR et PVL, rappelle que la Fondation Clair-Logis a régulièrement bénéficié du soutien financier de la Ville, validé par le Législatif, souvent à large majorité. Il cite plusieurs décisions : un crédit de CHF 1'970'000 (novembre 2021), une subvention complémentaire de CHF 220'000 (décembre 2022), une aide de CHF 100'000 (mars 2023) et des cautionnements (mai 2023), pour un total de près de CHF 4 millions. Il critique la confiance excessive des partis de gauche et du centre dans ce projet, soulignant que les réserves exprimées par le PLR et l'UDC se sont révélées fondées. Il estime que les réserves émises par les groupes PLR et UDC dès le début étaient justifiées. L'audit, selon lui, met en évidence des lacunes graves de gouvernance, de transparence et de gestion des risques, qui auraient pu être anticipées. Il appelle à renforcer les processus décisionnels pour éviter de futurs errements similaires.

M. Colin Vollmer, PSD-JSJ, demande la prolongation de son temps de parole.

DÉCISION : l'extension du temps de parole est acceptée par vote à main levée.

M. Colin Vollmer, PSD-JSJ, remercie débute par des remerciements à la présidente de la CGVC pour son compte-rendu, jugé fidèle et très complet. Il déplore la gestion du projet Clair-Logis, estimant que les conclusions du rapport d'expertise sont accablantes. Selon lui, bien que Clair-Logis soit une fondation de droit privé, le projet a été géré comme s'il s'agissait d'un EMS public, sans que les procédures institutionnelles, telles que la soumission du contrat-cadre au Conseil de Ville, aient été respectées. Il souligne que ce contrat, signé entre la Commune et des promoteurs privés, va jusqu'à fixer les loyers au centime près, ce qui soulève de nombreuses questions restées sans réponse satisfaisante en Commission. Le problème réside, selon lui, dans l'absence de responsabilité claire au sein de l'Administration communale : personne ne semble pouvoir assumer les décisions prises, créant un enchevêtrement de responsabilités ayant abouti à un coût proche du million pour la Collectivité. Le rapport d'audit met en lumière une gouvernance municipale désorganisée et instable, contrairement aux promoteurs et exploitants privés, bien structurés et partageant des intérêts communs. Ce déséquilibre a profité aux intérêts privés, au détriment de l'intérêt public. Le groupe socialiste critique également une forme de naïveté persistante du Conseil communal dans sa relation avec les promoteurs, en soulignant que ces derniers sont motivés par le profit et non par le bien-être de la population. Le manque de gouvernance et de redevabilité dans la gestion du projet est jugé inacceptable, d'autant plus qu'il compromet la confiance dans d'autres projets pourtant bien menés par les services communaux. M. Vollmer reconnaît aussi que le Conseil de Ville a pu être influencé par la dimension symbolique du projet, ce qui a pu conduire à un manque de lucidité dans le suivi. Il rejette cependant l'idée que la gauche serait responsable de l'échec du projet sous prétexte qu'elle en a soutenu les crédits, rappelant qu'il est légitime pour un organe politique de faire confiance au Conseil communal. En conclusion, il interpelle le Conseil communal sur la suite à donner au rapport d'expertise : quelles mesures compte-t-il mettre en œuvre, lesquelles seront écartées et dans quels délais ces décisions seront-elles appliquées.

M. Dominique Bugnon, Le Centre, constate une débâcle à tous les niveaux, impliquant à la fois le Conseil communal, les services administratifs et le Conseil de Ville. Il questionne le rôle que doit jouer la Commune dans ce type de projets, en particulier lorsqu'il s'agit de structures de droit privé. Il dénonce une implication excessive de la Ville, sans disposer des compétences ni des outils de suivi adéquats. Il évoque également les conséquences budgétaires et politiques de cet échec, notamment la nécessité d'imposer des réductions de prestations et la pression accrue sur le personnel communal, dans un contexte financier tendu.

M. Marc Ribeaud, PSD-JSJ, revient sur l'historique du projet, qu'il suit depuis plusieurs années. Il souligne que les premières discussions sur Clair-Logis remontent à 2016 et que le message initial transmis au Conseil de Ville s'est révélé bientôt obsolète et irréaliste, ce qui a nécessité plusieurs modifications du projet. Il pointe une tendance à valider les messages officiels sans examen critique approfondi, ce qui aurait favorisé les dérives. Il compare la situation de Delémont à celle d'autres communes, comme Porrentruy, qui a su, selon lui, garder une distance plus prudente face à des projets comparables.

M. Patrick Chapuis défend l'action du Conseil communal. Il affirme que les services communaux ont collaboré pleinement et avec transparence à l'audit externe. Il reconnaît que des erreurs ont été commises, notamment une interprétation erronée du rôle de la commune dans la gestion d'une fondation de droit privé. Il précise cependant que le Conseil communal a déjà tiré des enseignements de cette affaire et qu'il souhaite désormais se tourner vers l'avenir. Il souligne que plusieurs recommandations de l'audit seront suivies et appliquées, mais qu'un travail d'analyse reste en cours pour en déterminer la portée exacte. Il rectifie certains chiffres évoqués : la perte brute pour la Ville s'élève, à environ CHF 950'000, une partie des aides ayant été récupérées ou non utilisées, de plus à la suite de la reprise du projet par un autre établissement, ce dernier a encore versé un montant de CHF 400'000 qui ramène la perte nette à CHF 550'000 à la fin de l'exercice 2023. Il affirme que la Ville reste attentive à préserver les intérêts des contribuables et à assurer un meilleur cadre pour ses engagements futurs.

Mme Céline Robert-Charrue Linder, CS-POP et VERT·E·S, conclut les échanges au nom de la CGVC. Elle remercie l'ensemble des intervenant·e·s pour la qualité des débats et souligne que cette affaire ne doit pas être réduite à une opposition politique gauche-droite, mais bien être l'occasion d'une réflexion collective sur les mécanismes de gouvernance et de contrôle. Elle reconnaît personnellement ne pas avoir lu les statuts de la fondation au moment des premières décisions et suppose que de nombreux membres du Conseil de Ville étaient dans la même situation. Elle estime que toutes et tous ont été progressivement embarqué·e·s dans un projet mal maîtrisé, au fil des législatures, sans véritable retour en arrière possible. Elle estime que les conditions précises qui ont conduit à la signature du contrat-cadre, notamment en l'absence de consultation du Conseil de Ville restent une énigme et espère que cette situation servira de leçon institutionnelle pour l'avenir, notamment des projets comme le Comptoir ou les Archebusiers.

6. BUDGET COMMUNAL 2025

M. Damien Chappuis, maire, rappelle le caractère particulier de cette seconde mouture du budget 2025, tant pour le Conseil de Ville que pour l'Administration. Ce nouveau projet intervient suite au rejet, le 9 février, du premier budget par la population, qui prévoyait un bénéfice de CHF 1,37 million assorti d'une hausse de la quotité d'impôts. Il souligne la nécessité d'assainir les finances communales, touchées par un déficit structurel, tout en préservant les prestations publiques. Le rejet populaire a été interprété comme un désaveu des choix fiscaux proposés. La nouvelle version du budget a donc été élaborée sans hausse de la quotité d'impôts, nécessitant des réductions de charges d'environ CHF 1,7 million. Dans l'intervalle, une baisse des prévisions de recettes fiscales, notamment en lien avec la RFFA, a entraîné une détérioration du cadre financier, avec un écart d'environ CHF 2,5 millions, débouchant sur un budget déficitaire de CHF 1,17 million. Heureusement, les comptes 2024 ont permis certaines compensations grâce à des recettes fiscales supplémentaires et à une revalorisation du patrimoine financier, sans toutefois résorber totalement le déficit structurel. Le budget présenté inclut une rigueur accrue dans les investissements, une optimisation des charges de fonctionnement (1,6 million en 2024, 1,9 million en 2025), une stabilisation des effectifs à 183,6 postes d'ici fin 2025 et le maintien de certaines taxes. Il mentionne aussi une baisse des subventions communales (5 à 10 %), des hausses tarifaires (locations, stationnement) et une contribution de solidarité du personnel (1 % du 13e salaire contre un jour de congé). Des économies ont également été possibles via des renégociations de crédits à taux réduit, des fermetures temporaires de services, ou encore des subventions énergétiques. Ainsi, le budget de fonctionnement présente un déficit de CHF 227'350, sans augmentation d'impôts. Il conclut que les efforts doivent se poursuivre pour stabiliser durablement les finances de la Ville, saluant l'engagement de l'Administration.

M. Dominique Bättig, UDC, estime que ce budget résulte d'un processus laborieux pour un résultat insatisfaisant. Il se félicite cependant d'un « discours de vérité » sur la gouvernance et les difficultés financières. Il critique la gestion passée, jugée peu prudente, peu transparente et déconnectée de la population. Pour lui, la gouvernance reste archaïque, cloisonnée et inefficace, avec une tendance à compter sur des aides externes plutôt que sur les ressources propres. Il plaide pour une plus grande participation citoyenne, une présentation plus moderne et pédagogique du budget et une réforme de l'appareil administratif. Constatant une absence de culture du dialogue et une domination du fait accompli, il considère que la méthode actuelle n'est plus viable. Il redoute que le déficit augmente encore en raison des nombreux amendements à venir. Il appelle à rejeter l'entrée en matière sur ce budget.

M. Luis Bartolomé, CS-POP et VERT·E·S, informe que son groupe accepte l'entrée en matière. Il estime que le Conseil communal a tiré les leçons du rejet populaire du précédent budget voté en décembre, notamment en renonçant à l'augmentation d'impôts. Il considère que deux éléments sont ressortis du scrutin : d'une part, le refus d'une hausse de la fiscalité et d'autre part, une méfiance significative envers les autorités communales. Il regrette que seul le premier point ait été réellement pris en compte. Il déplore que les coupes budgétaires décidées en décembre aient non seulement été conservées, mais aussi renforcées, en particulier dans les subventions aux associations culturelles, sportives et sociales, ainsi que dans la masse salariale du personnel communal. Il critique le maintien de ces coupes linéaires qu'il juge excessives. Il rappelle que son groupe avait soutenu les mesures issues du rapport Compas, jugées nécessaires pour améliorer la gestion communale tout en garantissant des prestations de qualité. Il exprime son opposition à la « ponction de solidarité » imposée au personnel, estimant que ce dernier a déjà consenti à des efforts importants et qu'il mérite davantage de reconnaissance et de soutien. Il insiste sur la nécessité de réorganiser les prestations avec rigueur et humanité, plutôt qu'au moyen de simples coupes budgétaires. Il considère que réduire encore l'appui aux associations revient à ignorer le mécontentement populaire, alors que le bien-vivre ensemble reste fondamental pour son groupe. En conclusion, il réaffirme que son groupe soutient l'entrée en matière, tout en insistant sur l'importance d'apporter certains rééquilibres pour que le budget réponde davantage aux attentes de la population et du personnel communal.

M. Pascal Domont, PLR et PVL, déclare que son groupe accepte l'entrée en matière, tout en se disant partiellement satisfait du nouveau projet de budget 2025. Il rappelle que près de 64 % des votants ont rejeté en février le précédent budget, notamment en refusant l'augmentation de la quotité d'impôt. Il salue le fait que cette hausse soit désormais abandonnée, ce qui correspond à une demande forte des habitant·e·s de

Delémont. Il considère que la Ville fait face à une situation financière inquiétante résultant d'une politique trop dépensière. Il juge donc essentielles les économies proposées par le Conseil communal, qu'il soutient. Toutefois, il indique que le groupe restera vigilant quant à l'évolution des dépenses. Il souligne que les indicateurs financiers de la Commune sont jugés désastreux depuis plusieurs années et que des efforts durables seront nécessaires pour redresser la situation. Il cite La Chaux-de-Fonds comme exemple, où il a fallu près de dix ans pour rétablir une situation budgétaire saine. M. Domont critique également le projet de ponction de 1 % des salaires du personnel communal, estimant que le Conseil communal tente de se décharger sur le Conseil de Ville. Il juge qu'une telle mesure aurait pu être évitée. Il rappelle néanmoins que les conditions salariales à Delémont sont très favorables. Il relève un manque de cohérence entre les déclarations des représentant-e-s du personnel et celles du Conseil communal, ce qui suscite des interrogations. Enfin, il évoque la question du legs Gygax, demandant si une expertise indépendante a été réalisée pour évaluer sa valeur réelle. Il avertit que l'augmentation de valeur comptable n'a aucun effet sur le déficit structurel et que toute exploitation commerciale du bâtiment est rendue impossible par les conditions d'usage imposées par le testateur. Il complète en indiquant que son groupe combattra toute hausse de la taxe immobilière (rubrique 4021), mais ne s'oppose pas à l'entrée en matière du budget.

M. Olivier Schaller, Le Centre, juge que le budget 2025 est mauvais. Il mentionne un déficit global de CHF 383'000, dont 227'000 sur le compte général et critique un autofinancement de seulement 5,8 millions pour des investissements prévus à hauteur de 13,8 millions, dont 10 millions ont déjà été votés. Il avertit que la dette communale augmentera encore d'au moins 4,2 millions, alors qu'elle s'élève déjà à 175 millions, dont 159 millions portant intérêt. Il constate que « le million est devenu la monnaie officielle de Delémont ». Il attire particulièrement l'attention sur les Services industriels, qui affichent un déficit de près d'un demi-million et financent à peine un tiers de leurs investissements. Selon lui, ces services contribueront à eux seuls à l'augmentation de la dette à hauteur de 4 millions. Il note que si le bilan ne montre plus de « trous » grâce à des gains comptables exceptionnels, les besoins en investissements sur le terrain (infrastructures routières notamment) restent urgents et importants. Il regrette le rejet, par la population, d'un projet de budget plus ambitieux mais équilibré, qui prévoyait un autofinancement de 8,2 millions. Ce rejet signifie, selon lui, que des coupes sont inévitables. Il considère les économies proposées par le Conseil communal comme nécessaires et proportionnées au contexte, marqué par des contraintes économiques fortes. Son groupe soutient l'entrée en matière et appuiera le projet de budget tel que présenté. Le groupe s'opposera en revanche à tout amendement qui viendrait aggraver le déficit. Il relève que le total des amendements déposés s'élève à CHF 681'000, ce qui porterait le déficit à plus d'un million. Il demande que les amendements déposés tardivement par certains groupes soient déclarés irrecevables.

M. Ignace Berret, PCSI, indique que le groupe PCSI acceptera le budget 2025 à l'issue des débats. Il constate que, suite au refus du premier projet, vraisemblablement lié à la hausse de la quotité d'impôt, de nombreuses lignes budgétaires ont été réduites. Il regrette notamment les effets directs sur les institutions et manifestations culturelles et sportives : réduction des horaires, hausses tarifaires et suppressions de certaines contributions, dont celle à la coopération. Il déplore que les discussions se cristallisent sur une seule ligne – la contribution de solidarité de 1 % qu'il juge sensible, mais qui aurait dû faire l'objet d'une négociation entre les partenaires sociaux. Il dénonce l'absence de dialogue préalable et considère que le Conseil de Ville ne devrait pas trancher un litige qui n'a même pas été ouvert à la discussion. Il rappelle que le personnel communal bénéficiera du renchérissement de 1,5 % et des annuités et que la contribution de solidarité ne s'appliquerait que sur le 13e salaire partagé. Il insiste sur le fait que le déficit est structurel, alors que le résultat positif de 2024 est conjoncturel. Il appelle à réaliser des économies dès 2025 pour se prémunir face à l'avenir et maintenir la capacité d'investissement. À ses yeux, le budget, proche de l'équilibre grâce aux efforts du Conseil communal et aux mesures COMPAS, constitue un premier pas nécessaire. Concernant les amendements, il regrette de ne pas avoir pu les analyser en groupe et annonce que le PCSI laissera la liberté de vote. Il conclut en exprimant l'espoir que la dynamique actuelle permettra de nouvelles économies tout en préservant la qualité de vie.

Mme Noémie Chiffelle Lachat, PSD-JSJ, précise que le groupe socialiste entend débattre du budget dans l'optique de l'accepter, sous réserve de quelques modifications. Elle rappelle que le premier projet de budget a été largement rejeté, principalement en raison de la hausse d'impôts, mais considère que ce refus reflète aussi un manque de gouvernance politique. Elle salue le travail du Conseil communal et de l'Administration, qui ont révisé leur proposition en suivant une feuille de route claire. Toutefois, elle constate que le déficit structurel demeure non résolu et que des réflexions devront être menées pour le budget 2026, notamment sur une possible remontée de la quotité d'impôts à 1,95, comme avant 2016. Elle note que la nouvelle mouture conserve la plupart des mesures d'économies et de hausses de recettes de la première version, hormis la hausse d'impôts et y ajoute des coupes supplémentaires. Deux de ces mesures suscitent l'opposition de son groupe : la contribution de solidarité du personnel et la baisse des subventions. Le groupe socialiste refusera la ponction solidaire, qu'il juge injuste envers le personnel, non responsable de la situation financière. Son groupe considère que la fonction publique ne doit pas supporter les conséquences d'une gestion déficiente. Concernant la réduction des subventions, le parti socialiste propose de réaffecter l'enveloppe de CHF 50'000 prévue pour le Conseil communal, à un soutien exceptionnel 2025 aux clubs, associations, institutions culturelles et manifestations. Il propose ainsi de plafonner cette rubrique à 1 franc, afin de clarifier son cadre

d'attribution, jugé aujourd'hui opaque. En conclusion, le groupe accepte l'entrée en matière et soumet formellement ses amendements.

M. Damien Chappuis, maire, demande la prolongation de son temps de parole.

DÉCISION : l'extension du temps de parole est acceptée par vote à main levée.

M. Damien Chappuis, maire, revient sur les différentes interventions exprimées à la tribune, en suivant l'ordre chronologique. Il relève d'abord que M. Bättig ne s'oppose pas à une future augmentation de la quotité d'impôt. Il rappelle que le budget est encadré par des règles (MCH2) et que des outils ont été transmis à la Commission des finances pour permettre l'analyse. Il précise que le budget ne peut pas se construire sur des revenus hypothétiques (comme ceux de la BNS ou du Loto) et qu'à court terme, entre février et aujourd'hui, il n'y avait pas d'autre solution que de proposer une mouture révisée. Il ne comprend pas le refus d'entrer en matière dans ce contexte. À propos de l'intervention de M. Bartolomé, il dit partager la demande d'une feuille de route claire et rappelle que la version actuelle du budget reprend les anciennes mesures, complétées par de nouvelles. Il reconnaît que certaines coupes touchent des associations sportives et culturelles, contrairement aux structures purement associatives restées inchangées. Il prend acte des critiques sur le déficit structurel. S'adressant à M. Domont, il relève l'intention de maintenir la quotité à 1,9 mais s'interroge sur la baisse de la taxe immobilière, alors que d'autres taxes, comme celles des digues ou de l'épuration, diminuent déjà. Il rappelle que le compromis initial reposait sur un équilibre des trois taxes pour une neutralité dans le portemonnaie d'une famille-moyenne. Il rejoint l'idée que les indicateurs doivent être analysés sur le long terme et précise que le résultat positif de 2024 est principalement lié à des réévaluations comptables, non à une amélioration réelle du fonctionnement. À propos du Legs Gygax, il confirme qu'une expertise externe a été commandée et que le Conseil communal a retenu la valeur la plus basse. Concernant la contribution de solidarité du personnel, il regrette l'absence d'une convention signée avec les syndicats et la Commission du personnel, mais espère que le dialogue pourra être rétabli. Il insiste sur le fait que le Conseil communal a la responsabilité de proposer des mesures et que le Conseil de Ville décide *in fine*. S'adressant à M. Schaller, il reconnaît les justes remarques concernant les indicateurs financiers. Il rappelle que l'objectif de l'augmentation d'impôt était aussi de constituer un matelas pour les investissements futurs. Faute d'augmentation, il faudra faire d'autres choix pour équilibrer le budget. Répondant à M. Berret, il insiste sur l'importance d'un dialogue social apaisé avec les représentants du personnel et sur la nécessité d'une gouvernance budgétaire anticipant les aléas conjoncturels. Il estime que la feuille de route peut accompagner cette dynamique. Enfin, concernant l'intervention de Mme Chiffelle Lachat, il confirme avoir entendu les appels à une meilleure gouvernance et partage le constat sur la difficulté du travail de recherche d'économies pour l'Administration. Il rappelle que la quotité actuelle (1,9) est l'une des plus basses du Canton et qu'il faudra un jour rouvrir la discussion si les charges continuent d'augmenter. Il prend acte des propositions du parti socialiste, notamment sur la contribution de solidarité et les crédits aux associations et conclut en réaffirmant l'importance pour le Conseil communal de disposer d'un budget 2025 pour travailler dans de meilleures conditions.

DÉCISION : l'entrée en matière concernant le Budget communal 2025 est acceptée par 38 voix contre 1, il y a 1 abstention.

Rubrique 0

Mme Laurence Studer, UDC, s'interroge sur le fait que le Conseil communal souhaite imposer une retenue salariale de CHF 250'000 au personnel communal, alors qu'il s'est attribué CHF 230'000 de salaires supplémentaires, déclenchant une enquête du Ministère public. Elle évoque également CHF 35'700 d'heures supplémentaires en 2024, pour lesquelles la Commission de gestion et vérification des comptes a demandé des détails sans obtenir de réponse du Conseil communal. Elle déplore ce manque de transparence et la perte de confiance que cela engendre. Elle souligne l'impact négatif de ces décisions sur le personnel et estime que d'autres économies peuvent être trouvées sans ponctionner le personnel. Elle rejette catégoriquement la ponction de solidarité.

Mme Céline Robert-Charrue Linder, CS-POP et VERT-E-S, indique que son groupe retire son amendement au profit de celui du parti socialiste, visant à réduire une rubrique à 1 franc. Concernant celle des projets RH, elle maintient son amendement de réduction de CHF 20'000. Elle s'oppose fermement à la ponction salariale de CHF 250'000 imposée à l'ensemble du personnel communal. Elle rappelle que, lors du vote du 16 décembre 2024, une première baisse de CHF 200'000 de la masse salariale a été adoptée malgré l'opposition de son groupe et que cette mesure semble avoir été appliquée avant même un nouveau vote, ce qui pose des questions sur le respect du processus démocratique. Elle critique le fait que le Conseil communal en rajoute avec une nouvelle ponction, alors que le personnel est déjà surchargé. Elle dénonce un « nivellement par le bas » inspiré par le Canton, où une réduction de salaire est compensée par un jour de congé. Elle rappelle que le personnel avait déjà renoncé à CHF 650'000 de renchérissement en 2023 et qu'une telle mesure n'a aucun appui politique clair. Elle estime que la fonction publique est injustement ciblée, alors qu'elle devrait être soutenue. Elle appelle les membres du Législatif à rejeter cette ponction salariale au nom de la dignité et de la vision à long terme de la Ville.

Mme Noémie Chiffelle Lachat, PSD-JSJ, rappelle que le groupe socialiste propose 18 amendements visant à renforcer le soutien au sport, à la culture et aux manifestations, sans dégrader le budget, voire en l'améliorant. Elle justifie la demande de fixer provisoirement la rubrique du Conseil communal à 1 franc, non pour l'abandonner, mais pour réaffecter cette enveloppe à des postes jugés prioritaires, tout en conservant la possibilité de justifier les dépassements en cas de besoins urgents, comme le permet le règlement. Elle estime qu'il serait malvenu de réduire les subventions aux associations et fondations locales qui fonctionnent déjà largement sur le bénévolat. Le signal politique voulu est de montrer que l'Exécutif reconnaît ce travail en renonçant temporairement, par solidarité, aux CHF 50'000 de sa ligne budgétaire, pour les réallouer au soutien d'institutions comme le Théâtre du Jura, le Musée jurassien, la Fondation Delémont BD, divers clubs sportifs, le SAS, ou encore le passeport-vacances, entre autres. Cela, selon elle, sans affecter l'équilibre du budget. Son groupe soutient également une réduction de la ligne « projet RH et mandat » à CHF 20'000, sur la base des comptes 2023 et du fait que les ressources internes devraient suffire pour l'année 2025 qui est déjà à moitié écoulee.

M. Olivier Schaller, Le Centre, critique la volonté de la majorité de gauche de priver l'Exécutif de toute marge de manœuvre en réduisant le crédit du Conseil communal à 1 franc. Il souligne que ce crédit, déjà abaissé de CHF 100'000 à CHF 50'000 dans la version du budget soumise au vote populaire, sert à financer des dépenses imprévues ou symboliques telles que le souper de fin d'année pour le personnel, les cadeaux de jubilé ou encore l'accueil de visiteurs. Il estime que cette économie est irréaliste, car le Conseil communal a probablement déjà engagé des dépenses sur cette ligne, rendant un dépassement inévitable. Il plaide pour le maintien du crédit à CHF 50'000 et rejette les amendements correspondants. Concernant la contribution de solidarité, il considère que l'introduction d'une retenue de 1% sur les salaires, après l'octroi d'un renchérissement de 1,5% et des annuités, est acceptable. Il rappelle que les conditions salariales à la Ville restent avantageuses, comparées notamment à l'Administration cantonale ou au secteur privé, où le personnel subit des réductions de revenu dues au chômage partiel. Il juge donc la contribution de solidarité anecdotique et annonce que son groupe refusera l'amendement visant à la supprimer.

Mme Laurence Studer, UDC, s'interroge sur l'utilisation des CHF 70'000 alloués en 2024 à la rubrique « projet RH » et demande des explications sur les mandats externes réalisés avec cette somme. Elle exprime également des doutes sur la ligne relative aux indemnités de déplacement du personnel, chiffrée à CHF 20'000, qu'elle juge difficilement justifiable dans une administration où les employé-e-s travaillent « à domicile ». Son groupe demande la suppression de ces deux lignes budgétaires pour l'année en cours.

M. Maël Bourquard, PSD-JSJ, rebondit à certaines interventions, notamment celle du Maire. Selon lui, la proposition du groupe socialiste ne vise pas à « taper » dans le crédit du Conseil communal, mais à en définir clairement l'usage pour l'année en cours. Il s'interroge également, suite à l'intervention de M. Schaller, sur la légalité d'utiliser ce crédit avant le vote du budget, ce qui pose problème selon lui. Il estime que ce crédit constitue une "boîte noire" dont l'usage n'est pas suffisamment transparent et plaide pour un encadrement clair de son utilisation (mandats, manifestations, dépassements de rubriques, etc.), avant toute réallocation budgétaire. Il recommande ainsi d'adopter la proposition déposée, avec l'objectif d'obtenir des informations claires, un règlement et une ligne directrice.

M. Damien Chappuis, maire, demande la prolongation de son temps de parole.

DÉCISION : l'extension du temps de parole est acceptée par vote à main levée.

M. Damien Chappuis, maire, rappelle que le crédit du Conseil communal sert justement à répondre à des demandes ponctuelles sans devoir repasser devant le Conseil de Ville. Il rappelle que ce crédit était auparavant de CHF 100'000, ramené à CHF 50'000, puis désormais proposé à CHF 1. Il précise que même à CHF 0, la rubrique existera encore dans les comptes 2026. Deux montants déjà engagés sont évoqués : CHF 20'000 pour la venue de la Bible de Moutier-Grandval et CHF 20'000 pour le souper du personnel, soit CHF 40'000 au total. À cela s'ajoute une dépense actuelle de CHF 1'500.

Concernant le budget, il rappelle que des efforts importants ont été consentis pour réduire le déficit : réduction des investissements, limitations de budgets de fonctionnement, coupes dans les subventions. Malgré cela, le budget 2025 ne peut pas être équilibré et le Conseil communal a dû prendre ses responsabilités, notamment en maintenant les postes mais propose la contribution de solidarité. Il précise que les CHF 200'000 de réduction de la masse salariale n'ont pas touché directement le personnel, mais sont liés à des non-réaffectation de postes par exemple. La contribution de solidarité, elle, a un effet direct sur le personnel, mais permettrait de maintenir une augmentation salariale nette de 0,5% (1,5% de renchérissement moins 1% de contribution). Il évoque la situation économique difficile : baisse des recettes fiscales, entreprises recourant aux RHT, absence de renchérissements dans certaines entreprises depuis trois ans. Dans ce contexte, la contribution demandée reste, selon lui, raisonnable. Concernant les indemnités de déplacement, il rappelle que les employés doivent pouvoir se rendre à l'extérieur (formations, colloques, etc.). La rubrique des comptes 2023 s'élevait à CHF 14'000, une proposition de CHF 20'000 est donc cohérente avec les besoins. Réduire cette ligne à zéro imposerait des dépassements, ce qui n'est pas souhaitable. Enfin, sur les projets RH et mandats à tiers, le budget initial de CHF 69'300 a été ramené à CHF 39'300, soit un effort de CHF 30'000. Ce montant permet notamment :

- un dispositif de prévention des risques psychosociaux (CHF 10'000)
- la gestion des absences et formations (CHF 13'000)
- un plan de mobilité (CHF 10'000)
- des outils RH et contrôles internes (CHF 7'000)

Ces investissements visent à assurer une bonne gestion du personnel. Toute réduction supplémentaire impacterait directement ce dernier. Le Maire conclut en recommandant de refuser les propositions faites à cette tribune.

Rubrique 1

La parole n'est pas demandée.

Rubrique 2

La parole n'est pas demandée.

Rubrique 3

Mme Céline Robert-Charrue Linder, CS-POP et VERT·E·S, demande la prolongation de son temps de parole.

DÉCISION : l'extension du temps de parole est acceptée par vote à main levée.

Mme Céline Robert-Charrue Linder, CS-POP et VERT·E·S, s'exprime sur l'amendement relatif aux subventions culturelles et sportives, en particulier celle du Musée jurassien d'art et d'histoire. Elle souligne que son groupe rejoint les positions du groupe socialiste quant à l'importance de maintenir une offre culturelle, patrimoniale et sportive de grande qualité à Delémont. Elle rappelle les propos du maire lors de l'Assemblée générale de la Société jurassienne d'émulation, selon lesquels « la culture fait respirer la Ville » et questionne la cohérence avec la volonté de réduire les moyens des institutions culturelles. Elle insiste sur l'importance du Musée jurassien d'art et d'histoire, fondé en 1909, doté d'un rayonnement international, malgré sa taille modeste. Le musée a récemment accueilli pour la deuxième fois la Bible de Moutier-Grandval, un manuscrit du IXe siècle, grâce à une équipe de 3,5 EPT dirigée par la conservatrice Nathalie Fleury. Cette équipe, ni communale ni cantonale, ne bénéficie ni d'annuités ni d'adaptations salariales et effectue de nombreuses heures supplémentaires non rémunérées. Elle précise que le musée est financé par quatre entités : la Ville de Delémont, la Bourgeoisie de Delémont, le Canton du Jura et le Canton de Berne. Sur les CHF 388'000 inscrits au budget communal, seuls CHF 160'000 constituent une subvention réelle, le solde correspondant à la valorisation comptable des locaux mis gratuitement à disposition par la Ville. Un montant de CHF 8'700 est encore retranché chaque année pour un ancien prélèvement, ramenant la subvention effective à CHF 151'000. Elle met en avant les retombées positives liées à l'exposition de la Bible : plus de 180 classes (env. 3'000 élèves), plus de 200 groupes guidés, des visiteurs de toute la Suisse, de France, d'Allemagne, ainsi que des représentants officiels britanniques et une couverture médiatique internationale. Elle souligne également les retombées économiques locales pour les restaurateurs, hôteliers et commerçants. Elle considère la proposition de réduction comme un très mauvais signal, risquant de démotiver l'équipe du musée et d'inciter les autres partenaires financiers à se retirer. Elle appelle à refuser cette baisse.

Mme Laurence Studer, UDC, exprime sa consternation concernant les coûts liés à la salle de Saint-Georges. Elle rappelle qu'une location avait été annoncée l'année précédente, sans qu'un revenu clair n'apparaisse au budget. Elle relève une augmentation des prestations de services et honoraires, passées de CHF 5'000 à CHF 11'000, sans explication satisfaisante. Elle s'interroge sur la nature exacte de ces prestations et déplore que la Commune continue à payer CHF 12'000 de location, sans visibilité sur d'éventuels revenus de sous-location. Elle critique le manque de transparence et exprime son exaspération face à l'endettement croissant de la Commune malgré ses interpellations répétées.

M. Olivier Schaller, Le Centre, commence par résumer les propos de Mme Robert-Charrue Linder, qu'il estime incohérents avec ceux du maire. Il affirme qu'en s'attaquant au crédit du Conseil communal, le risque est de retirer au Musée jurassien une subvention de CHF 20'000 pour n'en accorder qu'une de CHF 9'500. Il évoque les amendements, en rappelant que le principe de solidarité implique un effort partagé. Il défend les coupes décidées par le Conseil communal, qu'il considère comme supportables et reproche à ses adversaires politiques de ne pas avoir proposé d'alternative concrète lors de la campagne budgétaire. Il critique la proposition socialiste de compenser ces subventions par des économies irréalistes et annonce que son groupe refuse les 15 amendements proposés.

M. Christophe Günter, PLR et PVL, soutient que le Conseil communal, en établissant un nouveau budget, a pris des mesures de réduction courageuses, touchant aussi les subventions aux sociétés locales. Il considère que ces sociétés comprennent la situation financière de la Ville et ne tiendront pas rigueur. Il rejette l'idée de réaffecter des ressources trouvées ponctuellement et s'oppose à la logique de gauche visant à ponctionner

les collaborateurs communaux pour financer des subventions supplémentaires. Il annonce que son groupe refuse toute augmentation de subventions et soutiendra la version du budget proposée par le Conseil communal.

Mme Céline Robert-Charrue Linder, CS-POP et VERT-E-S, réagit à l'accusation selon laquelle son groupe aurait coupé un crédit du Conseil communal destiné à la venue de la Bible, pour un montant de CHF 20'000. Elle précise qu'aucune mention explicite de ce montant n'apparaît dans les documents budgétaires, rendant impossible toute identification préalable. Elle souligne le caractère confidentiel de cette dépense, également au niveau cantonal et estime donc injustifié le reproche qui leur est adressé.

M. Claude Schlüchter répond à Mme Studer concernant la salle Saint-Georges. Il indique être à disposition pour fournir toutes les explications nécessaires, mais rappelle les difficultés actuelles de location, notamment depuis le départ du CCRD et la création du Théâtre du Jura. Il souligne que la Ville n'a jamais proposé de supprimer cette salle et qu'il est complexe de trouver des locataires, surtout si ceux-ci sont confrontés à des loyers élevés. Il rend hommage au travail de l'association actuellement locataire, qu'il juge remarquable. Sur un plan plus général, il évoque les tensions inhérentes à la fonction politique, entre responsabilités budgétaires et attentes du public. Il reconnaît que tous les membres du Conseil communal soutiennent les institutions culturelles, y compris le musée jurassien, mais qu'un compromis collectif a été trouvé. Ainsi, une réduction de 5 % a été appliquée aux grandes institutions et de 10 % aux petites, dans un souci d'équité sans entrer dans une logique de priorisation subjective. Il conclut en rappelant que le Conseil communal a fait une proposition de budget et que le Conseil de Ville est maintenant en position de formuler ses propres amendements. Il appelle chacun à faire preuve de responsabilité politique et à proposer des alternatives concrètes.

Rubrique 4

La parole n'est pas demandée.

Rubrique 5

Mme Céline Blaser, CS-POP et VERT-E-S, a réaffirmé l'opposition de son groupe à la diminution des subventions et prestations sociales, soulignant leur impact sur les personnes précarisées et les structures essentielles. Elle rappelle que des réductions ont déjà été votées en décembre, comme celles des bourses et des allocations de naissance. Elle présente des amendements visant à rétablir certaines contributions, pour un total de CHF 57'580.

M. Patrick Chapuis précise que ces choix, bien que difficiles, visent une répartition équilibrée des efforts budgétaires.

Rubrique 6

M. Matthieu Weissbrodt, CS-POP et VERT-E-S, indique que ses trois amendements de la rubrique 6 servent au financement des propositions évoquées par sa collègue Céline Blaser à la rubrique 5.

M. Emmanuel Koller évoque les rubriques mandat génie civil, entretien des routes, matériel de déneigement. Il indique que les charges ont déjà été réduites au strict minimum suite à l'audit Compas. Il plaide pour le maintien du *statu quo* afin d'éviter des dépassements de crédit en cours d'année, sources de complications administratives.

Rubrique 7

La parole n'est pas demandée.

Rubrique 8

La parole n'est pas demandée.

Rubrique 9

M. Michel Rion, président, annonce au nom du groupe PLR et PVL leur amendement, à savoir la baisse de la taxe immobilière de 1.50% à 1.30%. Le Conseil communal ne souhaite pas s'exprimer. Il clos la discussion de détail pour passer aux votes des amendements.

DÉCISION : la baisse de la rubrique « Crédit du Conseil communal » de CHF 49'999 est acceptée par 22 voix contre 17, il y a 1 abstentions.

DÉCISION : la suppression de la rubrique « Retenues salariales 2025 » est acceptée par 23 voix contre 15, il y a 2 abstentions.

- DÉCISION** : les propositions identiques CS-POP et VERT-E-S et socialistes de baisser la rubrique « Projets RH et mandats à tiers » de 19'300 CHF est préférée à la proposition UDC de supprimer la rubrique par 26 voix contre 9, il y a 5 abstentions.
- DÉCISION** : la baisse de la rubrique « Projets RH et mandats à tiers » de 19'300 CHF est acceptée par 22 voix contre 17, il y a 1 abstention.
- DÉCISION** : la suppression de la rubrique « Indemnités de déplacement du personnel » est refusée par 36 voix contre 4.
- DÉCISION** : l'augmentation de la rubrique « Subventions Théâtre du Jura » de CHF 10'000 est acceptée par 21 voix contre 17, il y a 2 abstentions.
- DÉCISION** : l'augmentation de la rubrique « Musée jurassien d'art et d'histoire » de CHF 9'500 est acceptée par 22 voix contre 15, il y a 3 abstentions.
- DÉCISION** : l'augmentation de la rubrique « CCRD » de CHF 4'750 est acceptée par 21 voix contre 18, il y a 1 abstention.
- DÉCISION** : l'augmentation de la rubrique « Centre de la Jeunesse et de la culture » de CHF 2'500 est acceptée par 22 voix contre 16, il y a 1 abstention et 1 personne n'a pas voté.
- DÉCISION** : l'augmentation de la rubrique « Delémont BD » de CHF 8'000 est refusée par 19 voix contre 17, il y a 4 abstentions.
- DÉCISION** : l'augmentation de la rubrique « Carnaval » de CHF 1'000 est acceptée par 18 voix contre 17, il y a 5 abstentions.
- DÉCISION** : l'augmentation de la rubrique « Delémont-Hollywood » de CHF 2'000 est acceptée par 19 voix contre 18, il y a 3 abstentions.
- DÉCISION** : l'augmentation de la rubrique « Mérite delémontain » de CHF 300 est acceptée par 20 voix contre 16, il y a 4 abstentions.
- DÉCISION** : l'augmentation de la rubrique « Autres subventions culturelles » de CHF 3'500 est acceptée par 21 voix contre 18, il y a 1 abstention.
- DÉCISION** : l'augmentation de la rubrique « Fondation Ferdinand Hodler » de CHF 700 est refusée par 19 voix contre 19, il y a 2 abstentions.
- DÉCISION** : l'augmentation de la rubrique « Sportifs et artistes méritants » de CHF 300 est acceptée par 20 voix contre 17, il y a 3 abstentions.
- DÉCISION** : l'augmentation de la rubrique « Diverses manifestations » de CHF 7'200 est acceptée par 20 voix contre 18, il y a 2 abstentions.
- DÉCISION** : l'augmentation de la rubrique « Subventions aux clubs sportifs » de CHF 3'300 est acceptée par 19 voix contre 17, il y a 4 abstentions.
- DÉCISION** : l'augmentation de la rubrique « Université populaire » de CHF 370 est acceptée par 22 voix contre 17, il y a 1 abstention.
- DÉCISION** : l'augmentation de la rubrique « Passeports vacances » de CHF 500 est acceptée par 22 voix contre 17, il y a 1 abstention.
- DÉCISION** : l'augmentation de la rubrique « Swiss labyrinthe » de CHF 300 est refusée par 18 voix contre 17, il y a 5 abstentions.
- DÉCISION** : l'augmentation de la rubrique « Association Lire et Ecrire » de CHF 1'080 est acceptée par 19 voix contre 18, il y a 3 abstentions.
- DÉCISION** : l'augmentation de la rubrique « Prestation et aide à la réinsertion » de CHF 6'000 est acceptée par 19 voix contre 18, il y a 3 abstentions.
- DÉCISION** : l'augmentation de la rubrique « Service aide et soins à domicile » de CHF 6'500 est acceptée par 20 voix contre 17, il y a 3 abstentions.
- DÉCISION** : l'augmentation de la rubrique « FICD/Interagir » de CHF 24'000 est refusée par 20 voix contre 19, il y a 1 abstention.
- DÉCISION** : la baisse de la rubrique « Mandats génie civil » de CHF 10'500 est refusée par 21 voix contre 14, il y a 4 abstentions et 1 personne n'a pas voté.
- DÉCISION** : la baisse de la rubrique « Prestation de tiers pour entretien routes » de CHF 6'000 est refusée par 22 voix contre 15, il y a 2 abstentions et 1 personne n'a pas voté.

DÉCISION : la baisse de la rubrique « Matériel déneigement » de CHF 10'000 est refusée par 26 voix contre 12, il y a 1 abstention et 1 personne n'a pas voté.

DÉCISION : la baisse de la taxe immobilière de 1.50‰ à 1.30‰ est refusée par 33 voix contre 6.

M. Damien Chappuis, maire, communique les chiffres actualisés à la suite de l'adoption des amendements.

- Le compte de résultats global, incluant les services autofinancés, présente un déficit de CHF 622'416.
- Le compte général affiche un déficit de CHF 466'851.
- Le taux d'autofinancement pour l'ensemble de la Ville, y compris les services autofinancés, s'élève à 45,11 %.

DÉCISION : Le budget communal 2025 est accepté par 26 voix contre 13, il y a 1 abstention.

7. DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 2'060'000.- POUR LA RÉALISATION DES ÉQUIPEMENTS DU PLAN SPÉCIAL «COMMUNANCE NORD»

M. Emmanuel Koller explique que la demande concerne un crédit nécessaire pour l'aménagement d'équipements de Communance Nord sur les parcelles de la Bourgeoisie et de la Ville. Cette zone est affectée pour l'industrie et l'artisanat et destinée à accueillir des entreprises créatrices d'emplois, dans le cas présent, environ 150 emplois. Trois entreprises y ont déjà réservé un terrain et souhaitent engager les travaux dans les meilleurs délais. Le projet représente un coût total de CHF 2'060'000, dont 1,7 million sont financés par des fonds existants (digues, SID, eaux usées) et CHF 340'000 à la charge du ménage communal. Il souligne que l'équipement se fera dans le respect du paysage, de la biodiversité et avec des mesures de protection contre les crues et le ruissellement. Il détaille les infrastructures prévues : route d'accès, piste cyclable, réseaux souterrains (eau, électricité, télécoms), éclairage public, cordon boisé et réaménagement du ruisseau de Rossemaison. Aucun achat de terrain n'est nécessaire, les surfaces appartenant déjà à la collectivité. Le montant de CHF 340'000 est inscrit dans le plan d'investissement (prévu initialement à CHF 400'000). Il précise les charges annuelles réparties entre le ménage communal et les différents fonds, ainsi que la participation financière des entreprises, estimée à environ CHF 500'000. Il met en avant les retombées fiscales attendues et conclut en indiquant que les commissions UETP, Finances et Eau-Énergie ont donné un préavis favorable.

Mme Laurence Studer, UDC, s'inquiète de la problématique du stationnement déjà saturé dans la zone et critique l'utilisation du fonds des digues pour financer la viabilisation, estimant que cette charge devrait être assumée dans le processus même de viabilisation, comme pour un terrain privé, elle souhaite plus d'information à ce sujet. Elle déplore également que des gabarits aient été posés avant la délibération du Conseil de Ville, sans information aux agriculteurs concernés et elle s'oppose à l'entrée en matière.

M. Maël Bourquard, PSD-JSJ, soulève une incohérence temporelle : des permis de construire ont été déposés et lesdites entreprises ont communiqué ouvertement au sujet de leurs nouvelles constructions, alors que le crédit n'a pas encore été voté. Il demande quelles seraient les conséquences en cas de refus du crédit et estime que le Législatif est potentiellement acculé.

M. Matthieu Weissbrodt, CS-POP et VERT-E-S, partage les préoccupations précédentes. Il reconnaît la qualité technique et économique du projet, ainsi que l'effort en matière de durabilité, mais juge le contexte budgétaire actuel peu propice à son adoption. Il s'étonne également que des démarches telles que l'enquête publique soient engagées sans décision préalable du Conseil de Ville. Une majorité de son groupe s'oppose à l'entrée en matière.

M. Dominique Bättig, UDC, critique le déséquilibre entre l'offre en mobilité douce et les besoins réels des futurs employés. Il questionne la pertinence de construire dans une zone vulnérable aux crues et craint que les infrastructures prévues ne suffisent pas à garantir la sécurité. Il préconise un report du projet, en raison des incertitudes et du contexte financier.

M. Emmanuel Koller, répond que la situation de stationnement est connue et qu'une mutualisation des places est à l'étude avec les entreprises. Il précise qu'il y aura aussi un encouragement à utiliser les transports publics. Il justifie le recours au fonds des digues par la complexité des travaux de protection, notamment sous les voies CFF. Il reconnaît une erreur de communication et concernant la procédure, il admet une accélération afin de répondre aux délais des entreprises, mais précise que sans crédit, aucun permis ne pourra être délivré et l'entreprise ne pourra pas venir s'installer. Il estime que les investissements sont rentables à long terme et que la participation financière des entreprises est évaluée selon des critères précis. Il réaffirme sa confiance dans les études réalisées par les ingénieurs.

DÉCISION : l'entrée en matière concernant la demande d'un crédit de CHF 2'060'000 pour la réalisation des équipements du plan spécial «Communance Nord» est acceptée par 29 voix contre 6, il y a 5 abstentions.

M. Patrick Comment, CS-POP et VERT-E-S, exprime deux préoccupations. Premièrement, il questionne la fiabilité de l'estimation de 150 emplois annoncés dans le projet, relevant que les terrains sont actuellement uniquement « réservés » par des entreprises, sans garantie d'installation concrète. Deuxièmement, il interroge le Conseil communal sur l'examen de solutions alternatives, notamment la possibilité de réaffecter des locaux industriels vacants à Delémont, avant d'ouvrir une nouvelle zone d'activités.

M. Luis Bartolomé, CS-POP et VERT-E-S, soulève un point de procédure budgétaire. Il note que les CHF 1,4 million alloués à la protection contre les crues ne semblent pas accompagnés d'informations sur d'éventuelles subventions cantonales ou fédérales. Or, selon lui, les projets de réduction des dangers naturels, notamment les inondations ou le ruissellement, sont en principe éligibles à un soutien financier des autorités supérieures. Il s'étonne donc que cet aspect n'apparaisse pas dans le message soumis au Conseil de Ville.

M. Emmanuel Koller répond que le chiffre de 150 emplois est une estimation basée sur la surface constructible totale (environ 20'000 m²). Le nombre final dépendra du type d'entreprise et de leurs besoins. Il précise que trois entreprises sont déjà intéressées et ont officiellement réservé des terrains. Concernant la question des locaux vacants, il confirme qu'il existe bien quelques surfaces disponibles, mais qu'elles ne répondent pas aux besoins spécifiques des entreprises concernées. Enfin, en ce qui concerne les subventions, il affirme avoir vérifié auprès des services compétents et confirme qu'aucune subvention cantonale ou fédérale ne peut être obtenue pour ce projet en particulier.

DÉCISION : la demande d'un crédit de 2'060'000,- pour la réalisation des équipements du plan spécial «Communance Nord» est acceptée par 29 voix contre 6, il y a 5 abstentions.

8. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION INTERPARTIS 5.01/25 – « RÉORGANISATION STRUCTURELLE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE », LE CENTRE, M. PATRICK FREIN**

Point reporté

9. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.02/25 – « MAIS DITES-NOUS, OÙ VONT NOS IMPÔTS ? », PCSI, M. IGNACE BERRET**

Point reporté

10. **DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.01/25 – « NOMBRE D'EPT À RÉDUIRE ET EFFICIENCE DE FONCTIONNEMENT DES POSTES À TEMPS PARTIEL », UDC, M. DOMINIQUE BÄTTIG**

Point reporté

11. **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.01/25 – « PLAN DIRECTEUR COMMUNAL POUR L'IMPLANTATION DES ANTENNES DE TÉLÉPHONIE MOBILE. ALLO, OÙ EN EST-ON ? », CS-POP ET VERT-E-S, MME CÉLINE ROBERT-CHARRUE LINDER**

Point reporté

12. **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.03/25 – « PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT SEXUEL ET PROFESSIONNEL : OÙ EN EST-ON ? », CS-POP ET VERT-E-S, M. MATTHIEU WEISSBRODT**

Point reporté

13. **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.04/25 – « POLICE: QUELLE SÉCURITÉ SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL? », CS-POP ET VERT-E-S, MME MÉRANE WOULDMAN**

Point reporté

14. **DÉVELOPPEMENT DE LA RÉOLUTION 1.01/25 – « DÉCLARATION DE LA VILLE DE DELÉMONT SUR LA SITUATION HUMANITAIRE À GAZA », PSD-JSJ, M. JORDAN ALI**

M. Michel Rion, président, indique que la résolution a obtenu 34 signatures et qu'elle sera développée.

M. Jordan Ali, PSD-JSJ, indique que la résolution proposée vise à témoigner l'indignation de la Ville de Delémont face aux crimes contre l'humanité actuellement commis à Gaza. Il estime qu'il est de la responsabilité des autorités de ne pas rester silencieuses face à ces actes qualifiés de génocide par de nombreux experts. Selon lui, les crimes en cours dépassent largement les réponses militaires aux attaques du 7 octobre. Il affirme qu'il ne s'agit pas d'une question idéologique ou religieuse, mais d'un engagement en faveur des droits humains. Il rappelle que le Jura et la Suisse doivent se tenir aux côtés des personnes opprimées. Il souligne qu'une résolution similaire a été adoptée à l'unanimité par le Parlement la semaine

précédente et que les villes de Genève et Lausanne ont publié une déclaration commune à ce sujet. En résumé, la résolution appelle à un cessez-le-feu immédiat, total et durable, à la fin des violences contre les droits humains, condamne les bombardements de zones civiles et exprime sa solidarité avec toutes les victimes, tout en appelant à la mobilisation de l'aide humanitaire. Elle affirme que les enfants de Gaza ont les mêmes droits fondamentaux que tous les enfants du monde. Il conclut en affirmant que le vote commun de cette résolution symbolise l'engagement de Delémont en faveur des droits humains.

M. Damien Chappuis, maire, informe que le Conseil communal se prononcera formellement sur la résolution le lendemain, celle-ci étant à l'ordre du jour. Il précise que le vote du Conseil de ville sera pris en compte dans cette décision. Il conclut en partageant les préoccupations exprimées à la tribune.

DÉCISION : La résolution 1.01/25 – « Déclaration de la Ville de Delémont sur la situation humanitaire à Gaza » est acceptée par 37 voix contre 3.

15. DIVERS

Il n'y a pas de divers.

Interventions déposées :

- interpellation 3.01/25 « Cras des Fourches, un projet en faveur des utilisateurs, pas des promoteurs », M. Marc Ribeaud, PSD-JSJ
- motion 5.05/25 « Projet pilote de vieille ville sans voiture », Mme Florine Jardin, PCSI
- motion 5.06/25 « Demandes de crédit : compléter les informations de nature financière », M. Maël Bourquard, PSD-JSJ
- question écrite 2.08/25 « Accès au parc urbain de Delémont et mise à ban », Mme Sandra Hauser, Le Centre
- résolution 1.01/25 « Déclaration de la Ville de Delémont sur la situation humanitaire à Gaza », M. Jordan Ali, PSD-JSJ

La séance est levée à 22h35.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La secrétaire :

Michel Rion

Lucie Üncücan-Daucourt